

Stockage des Céréales

Rencontres Régionales Céréalières FranceAgriMer
Musée mémorial de Caen 05/11/2015

Gestion de la qualité

Objectif : Répondre aux attentes du marché.

- Face enjeux de la commercialisation du blé tendre, il est important d'adapter les pratiques et les installations de nos points de collecte et de stockage, afin de répondre aux attentes de nos clients, et principalement à l'export.
- Agréage sur les critères qualité dès réception des agriculteurs:
 - PS
 - Humidité
 - Protéine
 - Impuretés
- 100 % des sites de collecte sont équipés d'infralyseur pour l'agréage des taux de protéines.
- Mise en place d'infralyseur dès le début des années 2000 grâce au plan d'aide direct à l'acquisition des appareils d'analyses (FranceAgriMer)

- Allotement multicritères sur site de collecte.
 - Objectifs 2 qualités:
 - Blé Meunier > 10,5 % protéine et > 74 de PS.
 - Blé Feed < 10,5 % protéine ou < à 74 de PS.
 - Le critère humidité finalise l'allotement si H₂O > 15% ou < 15%.
 - Au final gestion de 4 lots de blés sur les sites de collecte.
- Démarche qualité autour des taux de protéines débutée il y a dix ans.
- Paiement de bonifications pour les taux de protéines > 11,5 % dès 2005.
- Grille de bonifications et réfections revue et accentuée en 2014, puis 2015 dans la continuité de l'Accord Interprofessionnel.

Mise en Silo:

Allotement dans les silos sur les critères protéines et PS:

- Qualité Meunière : protéines > 10,5 % et PS > 74 et Hgb > 220 sec.
 - Qualité Feed : protéine < 10,5 % **ou** PS < 74 **ou** Hgb < 220 sec.

 - Cas particulier : Temps de chute d'Hagberg
 - Difficulté actuelle : gestion de l'allotement sur le temps de chute d'Hagberg.
 - Plan de contrôle quotidien sur ce critère par la prise d'échantillons représentatifs de la collecte pour analyse en interne.
 - Plan de « crise » prêt à déployer si besoin – échantillon et paiement à la benne

 - Allotement strict permet d'optimiser les ventes par la connaissance exact des qualités dans les silos => cf collecte 2014.

 - Nécessité d'avoir plus de place sur les sites de collecte.
- L'hétérogénéité des qualités requiert de plus en plus de capacité d'allotement dans les silos.

- **Constat :**

La Coopérative a une capacité de stockage correspondant à 70 % de sa collecte.

Le parc silo actuel de la coopérative n'est pas suffisamment adaptés aux besoins actuels, volume et qualité.

=> Besoin de silos compartimentés, gestion de l'allotement.

=> Dégagement moisson trop important.

=> Flux logistiques inter-silo.

=> Dépendance aux contreparties

=> Coûts inhérents à ces contraintes.

Nécessité de réduire le besoin de dégagement moisson en augmentant la capacité de stockage .

Engagement d'un Plan silo => 60 000 m³ sur 10 ans.

Augmenter la capacité de stockage en privilégiant 3 axes dans le choix des sites

- Stocker sur les lieux de collecte en sous-capacité
=> Limiter les flux logistiques
=> Allotement qualité
- Privilégier les sites existants ayant une réserve foncière
=> Préserver des surfaces agricoles
- Eviter le classement en sites soumis à autorisation
=> Plus souple administrativement
- L'ensemble de ces critères ne devant pas alourdir le montant global investi

5 sites existants de la Coopérative entrent dans ces critères

Première tranche 15 000 M3:

- PC déposé en juillet 2015, pour mise en œuvre du silo à la moisson 2016
- PC refusé début octobre, car classé en ZA
- Le projet se situe certes en ZA , mais dans l'enceinte d'un site déjà existant, avec des permis de construire acceptés dans le passé
- Ce projet nécessiterait de mobiliser entre 1,5 et 2 ha de foncier , si implantation du futur silo sur un nouveau site.

=> Logique d'économie foncière ?

- Eloignement des zones de production, contraintes logistiques en plus

=> Logique d'économie d'énergie?

Engagement des élus locaux, municipalités et intercoms, pour trouver une solution amiable et simple administrativement face à ce refus. Malheureusement, l'objectif de 2016 ne sera pas tenu.

Conclusion:

A l'image de la filière Française, la Coopérative de Creully manque structurellement de capacité de stockage.

Enjeux importants sur la commercialisation.

Nécessité d'un vrai plan silo permettant d'accompagner les entreprises qui ont le besoin et la volonté d'investir.

Insuffisance de la circulaire du 19 mars 2013 sur le plan silo:

- Ne prend pas en compte l'agrandissement des sites existants
- Absence de financement public
- Travail au niveau local des futurs PLU I

**Beaucoup de temps et d'énergie dépensé.
Le choc de simplification n'est pas encore arrivé jusqu'à nous !**